



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2017

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 28 août 2017;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 28 août 2017 ;
- publication par voie de presse dans deux quotidiens régionaux et locaux :
 - DNA ;
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 19 heures par Monsieur Olivier SOHLER, Maire, en présence de Mmes Régine DIETRICH, Gwenaëlle RUHLMANN, Viviane RICHARDOT, Adjointes au Maire ; MM. Bernard MARTIN, Jean-Philippe HIHN, Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire ; MM. Serge MATHIS, Yves SCHNELL, Conseillers Municipaux Délégués ; Mmes Gabrielle DONNARD, Laurence PALMER, Alexandra FRECH, Karine VOGELEISEN, Estelle SCHUHLER, Conseillères Municipales ; MM. Dominique WAEGELL, Claude BRUNSCHWILLER, Philippe SIMLER, Gérard DILLENSEGER, Conseillers Municipaux.

Mmes Christelle HIRSCHMANN et Carine SCHUTZ, Conseillères Municipales, MM. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, Guy ENGEL, Olivier SENGLER, Conseillers Municipaux, sont absents et excusés.

M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, a donné procuration à M. Gérard DILLENSEGER, Conseiller Municipal.

M. Guy ENGEL, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué.

Mme SCHUTZ Carine, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal.

Membres en exercice: 23 Présents: 18 Absents et excusés: 5 Procurations: 3

Vu les articles L.2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

DESIGNE à l'unanimité M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, secrétaire de séance.

oOo

Rappel de l'ordre du jour de la séance :

- 35.1 **Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juillet 2017**
- 35.2 **ADMINISTRATION GENERALE**
 - A. Groupement de commande relatif à l'acheminement et la fourniture d'électricité et de services associés entre la Communauté de Communes de Sélestat, les Communes de Baldenheim, Châtenois, Dieffenthal, Ebersheim, Ebermunster, Kintzheim, Mussig, Orschwiller, Scherwiller et Sélestat*
 - B. Marchés publics – Dématérialisation*
Convention d'adhésion à la plateforme mutualisée « Alsace Marchés Publics »
- 35.3 **ESPACE SCOLAIRE**
 - A. Maîtrise d'œuvre - Attribution du marché*
Autorisation de signature du marché par le Maire
 - B. Constitution du Comité de Pilotage et de Suivi du projet*
- 35.4 **FORET**
SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs
Rapport d'Activités 2016
- 35.5 **FINANCES**
Conclusion d'un prêt
Travaux de voirie - Rue des Hirondelles à Kientzville
Attribution et autorisation de signature
- 35.6 **SMICTOM**
Rapport annuel d'activités 2016
- 35.7 **DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE**
- 35.8 **COMMUNICATIONS**
- 35.9 **VŒUX - DIVERS**

oOo

Lors d'une séance précédente, il avait été décidé d'un commun accord, que l'envoi de la convocation des réunions du Conseil Municipal pouvait se faire par voie dématérialisée.

Le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil Municipal de donner leur accord pour pouvoir joindre le procès-verbal de la séance précédente à la convocation à l'avenir, par mail.

M. Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal, n'étant pas d'accord de réceptionner le procès-verbal du Conseil Municipal par mail, le Maire indique que le P.V. continuera en conséquence d'être diffusé en version papier.

35.1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUILLET 2017

Le Maire propose l'approbation du procès-verbal à l'Assemblée.

Le procès-verbal n'amenant pas de remarque particulière, le Conseil Municipal approuve à l'UNANIMITE des membres présents lors de la séance, le procès-verbal préalablement diffusé.

Mme Viviane RICHARDOT, Adjointe au Maire, MM. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire, Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué, et Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, S'ABSTIENNENT puisqu'absents lors de la séance précédente.

35.2 ADMINISTRATION GENERALE

A. Groupement de commande relatif à l'acheminement et la fourniture d'électricité et de services associés entre la Communauté de Communes de Sélestat, les Communes de Baldenheim, Châtenois, Dieffenthal, Ebersheim, Ebermunster, Kintzheim, Mussig, Orschwiller, Scherwiller et Sélestat

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Depuis le 1er janvier 2016, conformément aux dispositions de la loi du 7 décembre 2010 sur la « Nouvelle Organisation du Marché de l'Énergie », dite loi NOME et la loi 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, dite loi Hamon, les sites des consommateurs dont la puissance de raccordement est supérieure à 36 kVA ne peuvent plus bénéficier des tarifs réglementés de vente d'électricité (TRV).

Sont concernés par cette évolution les actuels tarifs jaunes et verts :

- Tarifs Jaunes : destinés aux professionnels et entreprises dont la puissance de compteur est supérieure à 36 kVA ;
- Tarifs Verts : destinés aux installations alimentées en moyenne ou haute tension via un transformateur privé et d'une puissance supérieure à 250 kVA.

Concernant les tarifs de moindre puissance (inférieure ou égale à 36 kVA), les tarifs réglementés de vente sont maintenus, mais un recours au marché est possible pour toute collectivité qui le souhaite. Afin de se mettre en conformité avec ces dispositions, un accord cadre de fourniture d'électricité et d'acheminement sur le réseau et de services associés a été conclu le 9 décembre 2015 pour une durée de 2 ans renouvelable pour une durée identique. Afin de favoriser la mise en concurrence, il a été décidé de ne pas renouveler cet accord cadre qui arrivera donc à échéance à l'issue de la période initiale le 31 décembre 2017. Il est donc nécessaire de conclure un nouveau contrat à compter du 1er janvier 2018.

Au regard de ces éléments et dans une logique de territoire et de rationalisation des coûts, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Baldenheim, la Commune de Châtenois, la Commune de Dieffenthal, la Commune d'Ebersheim, la Commune d'Ebermunster, la Commune de Kintzheim, la Commune de Mussig, la Commune d'Orschwiller, la Commune de Scherwiller et la Commune de Sélestat.

La Ville de Sélestat est désignée coordonnateur de ce groupement de commandes et a notamment pour mission l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation, en lien avec un assistant à maîtrise d'ouvrage.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la société « Ingénierie Développement » pour un montant négocié de 9 450 € HT, au terme d'une consultation sur la base de trois devis. Cette dépense sera prise en charge par les membres du groupement selon une clé de répartition définie dans la convention constitutive du groupement de commandes.

Suite à l'analyse des besoins menée avec l'AMO, il s'est avéré opportun de :

- prévoir une mise en concurrence entre les fournisseurs d'électricité en distinguant deux lots : le lot n° 1 pour les tarifs jaunes et verts et le lot n° 2 pour les tarifs bleus éclairage public. Les communes pouvant adhérer à un lot ou au deux en fonction de leurs besoins ;
- prévoir une variante obligatoire pour la fourniture d'électricité en 100 % d'énergie verte ;
- lancer une procédure d'Appel d'Offres ouvert d'une durée de 2 ans avec un montant prévisionnel sur la durée totale du marché compris entre 557 400 € HT et 807 740 € H.T ;
- se donner l'opportunité de passer en tarifs réglementés pour les tarifs bleus d'éclairage public si cela s'avère économiquement plus intéressant que l'offre de marché. Les communes uniquement concernées par le lot 2 ne feraient donc pas partie, dans cette hypothèse, du groupement de commandes.

Il est demandé au Conseil Municipal,

- VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28
- VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, notamment ses articles 25-I.1° et 67 à 68
- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29
- VU les crédits inscrits au budget primitif 2017

D'APPROUVER la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Baldenheim, la Commune de Châtenois, la Commune de Dieffenthal, la Commune d'Ebersheim, la Commune d'Ebersmunster, la Commune de Kintzheim, la Commune de Mussig, la Commune d'Orschwiller, la Commune de Scherwiller et la Commune de Sélestat relatif à la fourniture d'électricité et de services associés permettant de desservir les sites de livraison des membres du groupement ;

D'APPROUVER le projet de convention constitutive de groupement de commande joint en annexe ;

D'APPROUVER la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) ad hoc du groupement de commandes composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la Commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement ;

DE PRENDRE ACTE que cette CAO est présidée par le représentant du coordonnateur ;

DE DESIGNER M. Jean-Philippe HAHN comme titulaire
Mme Viviane RICHARDOT comme suppléante ;

D'AUTORISER le Maire à signer la convention constitutive susvisée.

A la question de M. Claude BRUNSWILLER, Conseiller Municipal, qui fait observer que la Commune de Muttersholtz ne fait pas partie de ce groupement de commande, le Maire et Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, indiquent qu'au vu des spécificités en matière énergétiques, celle-ci a décliné l'offre proposée du groupement de commande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes de Sélestat, la Commune de Baldenheim, la Commune de Châtenois, la Commune de Dieffenthal, la Commune d'Ebersheim, la Commune d'Ebersmunster, la Commune de Kintzheim, la Commune de Mussig, la Commune d'Orschwiller, la Commune de Scherwiller et la Commune de Sélestat relatif à la fourniture d'électricité et de services associés permettant de desservir les sites de livraison des membres du groupement ;
- APPROUVE** le projet de convention constitutive de groupement de commande joint en annexe ;
- APPROUVE** la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres (CAO) ad hoc du groupement de commandes composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la Commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement ;
- PREND ACTE** que cette CAO est présidée par le représentant du coordonnateur ;
- DESIGNE** M. Jean-Philippe HIHN comme titulaire
Mme Viviane RICHARDOT comme suppléante ;
- AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive susvisée.

ADOpte A L'UNANIMITE

35.2 ADMINISTRATION GENERALE

B. Marchés publics – Dématérialisation

Convention d'adhésion à la plateforme mutualisée « Alsace Marchés Publics »

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

La présente délibération a pour objet de proposer au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle convention ci-jointe relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics ».

Soucieux de moderniser leurs achats publics et de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, la Région Alsace, les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la ville et la Communauté Urbaine de

Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération ont créé la plateforme mutualisée et dématérialisée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) dédiée à la passation des marchés publics. Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1er octobre 2012 pour l'ensemble de ces sept collectivités et produit déjà des résultats encourageants.

En tant que guichet unique offert aux entreprises et notamment aux PME, la plateforme « Alsace Marchés Publics » a vocation à accroître le rayonnement de la commande publique alsacienne. C'est pourquoi, après décision des élus des sept collectivités, a été décidée l'ouverture de la plateforme à l'ensemble des collectivités alsaciennes.

A compter du second semestre 2013, la plateforme a été ouverte gratuitement, par délibérations concordantes des membres fondateurs, à de nouvelles collectivités (communes, intercommunalités d'Alsace). Celle-ci est désormais utilisée par plus de 10 000 entreprises et 250 collectivités alsaciennes, dont la Commune de Scherwiller.

Le marché actuel d'hébergement et de maintenance de la plateforme arrivant à échéance le 31 août 2017, une nouvelle consultation a été lancée. C'est dans ce contexte que l'ensemble des membres fondateurs ont pris la décision de mettre en place, pour le nouveau marché, une coordination tournante. Ainsi, le département du Haut-Rhin assurera la coordination du groupement de commandes à compter du 1er septembre 2017 jusqu'au 31 août 2019, ce qui nécessite la signature d'une nouvelle convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics avec le département du Haut-Rhin.

Il est demandé au Conseil Municipal,

D'APPROUVER la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » figurant en annexe ;

D'AUTORISER le Maire à signer la convention d'adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » figurant en annexe ;

AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion.

ADOPTE A L'UNANIMITE

35.3 ESPACE SCOLAIRE

A. Maîtrise d'œuvre - Attribution du marché

Autorisation de signature du marché par le Maire

B. Constitution du Comité de Pilotage et de Suivi du projet

Le Maire informe le Conseil Municipal que M. Sébastien KOCH du CAUE est attendu pour la présentation de ce point, de même que M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, pour la présentation du point 35.4 FORET SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs Rapport d'Activités 2016.

Il propose en conséquence de passer aux points suivant de l'Ordre du Jour – Sans opposition du Conseil :

35.5 FINANCES

Conclusion d'un prêt

Travaux de voirie – Rue des Hirondelles à Kientzville – Attribution et autorisation de signature

Rapporteur : M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire

Entrée de M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué

Lors de sa séance du 25 avril 2017, au moment de l'approbation du Compte Administratif 2015, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à lancer une consultation en vue de la réalisation d'un emprunt de 290 000 € destiné à financer les travaux de voirie 2015 (rue des Hirondelles).

M. Jean-Philippe HIHN, Adjoint au Maire, rappelle le plan de financement du projet :

TOTAL des dépenses	573.405,- €
---------------------------	--------------------

RECETTES

Subvention Conseil Départemental 67	115.200,- €
Cessions	120.000,- €
Taxe d'aménagement	40.000,- €
Emprunts	298.205,- €

TOTAL	573.405,- €
--------------	--------------------

Après attribution des marchés de voirie et notification de l'aide du Conseil Départemental (121.355 €), le montant de l'emprunt, y compris le financement de la tranche conditionnelle d'un montant de 22.500 €, est ramené à 290.000 €.

Une consultation a été lancée à cet effet.

VU la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2014 portant délégation d'attribution au Maire de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires, ceci dans la limite des plans de financement des différentes opérations d'investissements approuvées par le Conseil Municipal ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 avril 2017 autorisant le Maire à lancer une consultation d'un emprunt de 290.000,- € ;

Il est demandé au Conseil Municipal,

D'AUTORISER la conclusion l'emprunt d'un montant de 290.000,- € destiné à financer les travaux de voirie rue des Hirondelles auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges, organisme bancaire qui a présenté l'offre la plus favorable dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée du contrat de prêt : 8 ans

Taux fixe : 0,55 %

Versement des fonds : 15 décembre 2017

Remboursement : Trimestriel

Mode d'amortissement : Progressif du capital – Echéance fixe de 9 269,57 €

Remboursement anticipé : Préavis de 1 mois – Indemnité de gestion : 2 mois d'intérêts et en cas de baisse des taux, indemnité actuarielle

Frais de dossier : 0,10 % soit 290,- €

D'AUTORISER le Maire à signer le contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole Alsace Vosges ainsi que l'ensemble des documents contractuels y afférent.

Le Maire donne des précisions quant aux caractéristiques de l'emprunt proposé et plus particulièrement quant au type de taux fourni.

M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal, indique qu'il est gênant de découvrir le projet de délibération en question le soir même de la séance du Conseil Municipal alors que la conclusion de l'appel d'offre de l'emprunt est connu depuis un certain temps.

Le Maire précise que le retour des offres lié à la consultation était fixé au 25 août 2017. M. Philippe SIMLER précise qu'il est d'accord sur le fond mais n'approuve pas la forme et la remise en séance du projet de délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE la conclusion l'emprunt d'un montant de 290.000,- € destiné à financer les travaux de voirie rue des Hirondelles auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges, organisme bancaire qui a présenté l'offre la plus favorable dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée du contrat de prêt : 8 ans

Taux fixe : 0,55 %

Versement des fonds : 15 décembre 2017

Remboursement : Trimestriel

Mode d'amortissement : Progressif du capital – Echéance fixe de 9 269,57 €

Remboursement anticipé : Préavis de 1 mois – Indemnité de gestion : 2 mois d'intérêts et en cas de baisse des taux, indemnité actuarielle

Frais de dossier : 0,10 % soit 290,- €

AUTORISE le Maire à signer le contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole Alsace Vosges ainsi que l'ensemble des documents contractuels y afférent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

avec une abstention : M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal.

Le Maire propose d'engager la présentation du point

35.4 FORET

SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs
Rapport d'Activités 2016

suite à l'arrivée de M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué.

Rapporteur : M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué

Conformément à l'article L5211-35 du code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude SPIELMANN, Président du SIVU des Communes Forestières de Sélestat et Environs a fait parvenir en Mairie le rapport d'activité du SIVU pour l'exercice 2016 ;

Le Conseil est prié d'en prendre connaissance.

Monsieur Bruno GLOCK rappelle aux membres du Conseil Municipal le rôle du SIVU. Les bucherons travaillent pour le compte du SIVU sur 23 Communes différentes dont Scherwiller. La proratisation est calculée au pourcentage de superficie de chaque collectivité concernée.

En 2016, il y a eu 10 salariés parmi lesquels un licenciement qui a coûté environ 40 000,- €. Il y a également eu une embauche en remplacement d'une personne qui a fait valoir ses droits à la retraite.

La moyenne d'âge du personnel est de plus de 50 ans. Les questions qui se posent au niveau du SIVU concernent de futurs éventuels licenciements ou un renouvellement des embauches à venir.

A la question de M. Gérard DILLENSEGER, Conseiller Municipal, demandant si Scherwiller a le potentiel d'augmenter les heures de travail, Monsieur Bruno GLOCK indique que les heures de travail peuvent être augmentées mais en contrepartie d'une intervention financière proportionnelle.

La superficie de la forêt communale est de 572 ha comprenant les sommets et 120 ha de biotope.

A Mme Estelle SCHUHLER, Conseillère Municipale, s'interrogeant sur la durée du contrat avec le SIVU, M. GLOCK lui répond que la durée d'engagement avec le SIVU est indéterminée et que d'ici une vingtaine d'année des problèmes risquent de surgir. Elle demande si une analyse a déjà été faite au niveau du coût. Monsieur Bruno GLOCK lui précise que si une entreprise privée devait intervenir, ce serait pareil. Pour les coupes de bois réalisées par le SIVU, une entreprise privée pourrait le faire avec autant de facilité.

M. GLOCK précise que les agents du SIVU travaillent sur différents sites et qu'ils connaissent leur métier. Depuis le licenciement d'un salarié, la situation est rétablie.

M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal, indique qu'il y a un lien social souhaité à l'époque, les personnes travaillent sur le terrain depuis longtemps, et Scherwiller n'aurait pas besoin d'une personne à temps plein.

M. Bruno GLOCK indique que les heures effectuées par les agents forestiers ont baissés sensiblement. Parallèlement, la ville de Sélestat a mis en place un plan d'action sur 5 ans permettant d'occuper les agents du SIVU qui sont mis à contribution.

M. Bruno GLOCK indique que des travaux d'élagage, d'entretien des chemins et d'entretien de la forêt ont été réalisés ou devraient encore l'être, permettant au passage de donner un certain volume de travail aux agents du SIVU sur notre commune.

M. Dominique WAEGELL précise que notre forêt est une forêt touristique du fait de la présence des châteaux dans la forêt. Il y a beaucoup de personnes qui empruntent les sentiers pour se rendre auxdits châteaux. L'entretien et la mise en sécurité des chemins restent donc des actions indispensables.

Le Club Vosgien intervient dans le cadre de la même problématique afin de sécuriser et nettoyer les sentiers. M. Dominique WAEGELL indique qu'on a tendance à dire qu'il faut garder du personnel. Le SIVU comprend 23 Communes dont celle de Sélestat qui a des besoins particuliers. Cela n'est toutefois pas le cas pour les plus petites Collectivités.

M. Bruno GLOCK, informe le Conseil Municipal que la maladie du Frêne entraîne beaucoup de travail actuellement pour le SIVU.

Le Maire rappelle l'importance de la diversité des essences en forêt pour éviter ce genre de phénomène lié à une espèce donnée.

Le Conseil Municipal prend acte et le Maire remercie M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, de son intervention.

35.3 ESPACE SCOLAIRE

A. Maîtrise d'œuvre - Attribution du marché

Autorisation de signature du marché par le Maire

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Par délibération en date du 28 mars dernier, le Conseil Municipal a décidé la réalisation des travaux de construction d'une école élémentaire neuve sur le site de l'Alumnat, ceci pour un coût prévisionnel de travaux de 2 436 645,- € HT selon l'étude pré-opérationnelle du CAUE 67, dont 70 000,- € en tranche conditionnelle pour la réalisation d'un giratoire.

Il est précisé que le coût hors A.M.O. est estimé à 2 962 891,- € HT incluant les travaux de bâtiments, branchements et abords paysagers, les honoraires de maîtrise d'œuvre et missions complémentaires, le mobilier, les frais divers et assurances, hors valorisation éventuelles (vente) et subventions.

Afin de poursuivre les « études » et entrer en phase de concrétisation, la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre est incontournable. Pour ce faire, lors de la même séance a été fixée à 11 800,- € HT l'indemnité de concours pour chacun des trois candidats sélectionnés par concours d'architecte.

Une mise en compétition a été lancée en avril sous forme d'un concours restreint à un degré sur esquisse. Après avis d'appel public à concurrence, trois candidats ont été sélectionnés et admis à concourir par le jury et arrêté par le pouvoir adjudicateur :

- AJEANCE
- LARCHE - METZGER
- CRUPI + BUISSON

Un programme détaillé a été transmis aux 3 candidats et une rencontre avec le maître d'ouvrage a été organisée le 1^{er} juin dernier.

Les prestations des concurrents ont été réceptionnées en Mairie avant le 22 août à 12 h et le jury a procédé à l'examen des prestations le 28 août dernier.

Un classement de ces dernières a été dressé par procès-verbal du jury et la personne responsable du marché a désigné en conséquence le lauréat

soit : AJEANCE de 67600 SELESTAT

Il est proposé au Conseil Municipal,

D'ATTRIBUER à AJEANCE de 67600 SELESTAT le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de construction d'une nouvelle école élémentaire

DE FIXER les honoraires de la manière suivante :

Tranche ferme comprenant

- les travaux de construction neuve
- les équipements mobiliers spécifiques (équipements indissociables du bâtiment, équipements, mobiliers spécifiques)
- Les aménagements extérieurs (parvis, parking, cour, abords, espaces verts, clôture, jeux d'enfants...)

Pour un coût prévisionnel des travaux de 2.366.645 € HT,

le montant des honoraires : base + EXE (13,10 %), s'élève à 310.030,50 € HT.

Avec la mission complémentaire (1,30 %), soit au total 14,40 %, le total des honoraires est de 340.796,88 € HT ;

Tranche conditionnelle 1 comprenant

- l'aménagement du giratoire

pour un coût prévisionnel des travaux de 70.000 € HT,

- le montant des honoraires : base + EXE (13,10 %), s'élève à 9.170,- € HT.

Avec la mission complémentaire (1,30 %), soit au total 14,40 %, le total des honoraires est de 10.080,- € HT ;

DE DECIDER d'attribuer le marché – tranche ferme- à AJEANCE pour un montant de 340.796,88 € HT correspondant à 14,40 % du coût estimatif des travaux ;

DE DECIDER de ne pas attribuer pour le moment la tranche conditionnelle 1 ;

D'AUTORISER le Maire à signer ledit marché ainsi que toute pièce afférente.

Le Maire souhaite la bienvenue à M. Sébastien KOCH du CAUE. Il rappelle que le Conseil Municipal a décidé la construction d'une école élémentaire de 10 classes, au sud de l'espace dédié à l'EHPAD de l'Alumnat.

Il rappelle l'historique de la consultation lors de laquelle 3 équipes d'architecture avaient été retenues pour pouvoir déposer une esquisse pour le 22 août, sur les 53 réponses en lice.

Le jury s'est réuni le 28 août et a découvert les 3 projets séance tenante et de manière tout à fait anonyme.

Le Maire indique que tous les trois candidats seront rémunérés pour leur rendu. Il laisse la parole à M. Sébastien KOCH qui fait une présentation des esquisses.

M. KOCH rappelle que tous les membres du jury ont découvert le projet comme la loi le prévoit, lors de la réunion du 28 août. Chaque projet a été référencé par un code. M. KOCH indique que l'aspect premier du projet qui a été pris en compte était celui du bâtiment et que les discussions concernant les accès ont eu lieu selon les différentes sensibilités:

- Accès par la rue du Giessen
- Création d'un giratoire au croisement de la rue des Roses et de la rue de Sélestat
- Création d'un giratoire près de la chapelle St Wolfgang

Les 3 équipes ont présenté des solutions différentes. Chaque projet a ses avantages et ses points faibles.

Projet LC1

- Classé en 3^{ème} position suite aux délibérations du jury

Ce projet simple, prévoit entre autre des bureaux, une grande salle avec des sanitaires à côté et comporte des salles positionnées sur un long côté ; toutes les salles ont été proposées avec ce même dispositif désavantageux. Le fonctionnement est en équerre. Il y a des surfaces de circulation très conséquentes et la taille du projet est supérieure de quelques 70 m² par rapport aux deux autres projets.

Le bâtiment de 2 niveaux positionné dans l'axe de l'EHPAD comporte de grandes baies vitrées en plein ouest apportant un confort lumineux et de la chaleur d'où l'obligation de rajouter des stores. Le système de protection solaire n'est pas prévu dès le départ.

Qualités du projet :

- Principe de dépose à droite des enfants
- Il reste une réserve foncière
- Le projet prévoit une trentaine de places de parking voir plus

Projet AL6

- Classé en 2^{ème} position suite aux délibérations du jury

Le projet est satisfaisant en terme d'organisation et de fonctionnement (5 classes au rez de chaussée – 5 à l'étage), le projet est en forme de L, comportant un préau d'entrée et des locaux techniques. L'aspect extérieur est assez complexe, d'énormes baies vitrées non protégées, une clôture hyper voyante. Une problématique a été soulevée quant à l'aspect de la toiture des bâtiments. A déjà été imaginé l'avis de l'ABF lors du dépôt du permis de construire. Le projet manque de sobriété.

Projet YA6

- Classé en tête suite aux délibérations du jury

Le projet est plus sobre et présente un fonctionnement très efficace.

Une variante a été proposée sans giratoire et la réserve foncière est alors coupée en deux.

Une étude ultime concernant la viabilisation des terrains devra être faite. L'orientation du bâtiment est Nord/Sud, des brises soleil horizontaux sont prévus, donc pas de perte de lumière. A l'étage, il y a des fenêtres à différentes hauteurs d'où un confort lumineux.

L'organisation du projet : il y a deux préaux avec deux escaliers. Les préaux sont liés.

Points négatifs :

Le nombre de classes est de 3 au rez de chaussée et de 7 à l'étage.

Vu le projet, il sera possible de faire transformer la salle de bibliothèque en salle de classe afin d'avoir 4 classes au rez de chaussée et 6 à l'étage.

L'escalier amène également de la lumière.

Les sanitaires sont petits et sans doute trop faiblement proportionnés. Ce point devra être amélioré par l'architecte.

Une liaison visuelle avec l'Ehpad avec la création éventuelle d'un parc est prévue entre les deux bâtiments.

Le toit est non plat avec une couverture en zinc à faible pente. Les matériaux sont nobles et pérennes (Utilisation de pierres naturelles avec bardage en terre cuite). Le projet présente une bonne qualité d'air ainsi qu'une qualité thermique pour un confort accru.

A la question de M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal, qui demande si le projet prévoit bien un ascenseur, M. KOCH indique que oui.

Le Maire indique que cette esquisse a obtenu 8 voix sur 9 et que c'est donc ce projet qui a été retenu par le jury.

M. Philippe SIMLER précise qu'AJEANCE n'a jamais fait d'école, ni de salle de sport avant celle de Scherwiller. M. KOCH indique que des références ont été recherchées et confirme qu'AJEANCE a eu des missions de maîtrise d'œuvre pour la construction de bâtiments « petite enfance ».

M. KOCH indique que pour lui, c'est le meilleur des trois projets. Le Maire confirme que c'était une décision presque unanime des membres du Jury.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint, indique que c'est bien d'avoir pu faire le choix entre trois projets. Le Maire précise qu'AJEANCE a écouté les demandes de la Commune, ce que MM. Dominique WAEGELL et Philippe SIMLER, Conseillers Municipaux, confirment et qui était déjà le cas pour l'ESC Thierry OMEYER, AJEANCE a réalisé des choses fantastiques.

Le Maire indique qu'on pourrait trouver une certaine ressemblance entre l'ESC Thierry OMEYER et le projet Ecole. M. SCHEIBLING, Adjoint, apprécie l'ouverture du couloir sur la cour.

Mme Gabrielle DONNARD, Conseillère Municipale, se pose la question concernant la circulation. Le Maire lui répond que des études seront encore lancées spécifiquement à ce sujet.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint, signale que le giratoire prévu dans le projet est un outil pour régler la circulation entre les deux routes, mais il se trouve que ce n'est pas forcément nécessaire.

Le giratoire est prévu dans la tranche conditionnelle afin de pouvoir décider ultérieurement. Des études/réflexions devront être faites quant à ce sujet, de même que sur les parkings. Il faudra également voir si le mur d'enceinte devra être gardé. Si le giratoire devait être maintenu, il y aura une plus-value de 100 000,- €. M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, intervient et signale que la circulation est un vrai problème car les voitures venant de Scherwiller, Dambach et Dieffenthal, passent par la rue de Sélestat avec un risque d'accident dans cette rue. M. Bruno GLOCK pense qu'il faudrait faire une déviation autre part. Il est précisé qu'une circulation douce est prévue. M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal, indique que le problème existe depuis longtemps. M. Philippe SCHEIBLING pense que toutes les voitures pourront stationner sur le parking de l'école élémentaire mais également sur celui de

l'école maternelle. La création d'une circulation « douce » entre les deux structures réduira le flux des véhicules.

Les membres du Conseil Municipal confirment que le jury a choisi le bon projet pour la future Ecole.

A la question de Mme Régine DIETRICH, Adjointe, pensant qu'il faudrait prévoir une piste cyclable entre les trois bâtiments (les écoles et l'EHPAD), le Maire donne des précisions concernant les différents déplacements dans le domaine de l'Alumnat. Globalement une option a été proposée sans le giratoire.

Le Maire propose d'attribuer le marché à AJEANCE, mais uniquement la tranche ferme pour le moment, la tranche conditionnelle nécessitant une réflexion sur le sujet.

Il précise qu'il est intervenu auprès de l'architecte pour négocier le montant des honoraires comme cela était prévu dans le règlement. La négociation n'ayant abouti que hier soir à 18 h, la transmission du projet de délibération n'a pas pu se faire plus tôt.

A Mme Karine VOGELISEN, Conseillère Municipale, demandant des renseignements concernant les différentes missions, M. KOCH explique que l'OPC est une mission complémentaire et concerne le pilotage et la coordination du chantier (Intervention au bon moment et dans le bon ordre). Il précise également que la mission EXE concerne le plan d'exécution.

Le Maire indique qu'il serait judicieux d'attribuer la mission OPC à AJEANCE du fait de sa proximité.

M. KOCH précise que le giratoire n'est pas pris en compte dans les travaux, et qu'une délibération ultérieure sera prise par le Conseil Municipal à ce sujet. Le coût du giratoire est estimé à 70 000,- € HT. Le Maire insiste sur le fait qu'il ne faut pas décider d'attribuer pour le moment la tranche conditionnelle et qu'il y a lieu d'exclure le giratoire de l'actuelle prise de décision.

Le Maire propose d'attribuer le marché à AJEANCE pour un montant de 340 796,88 € HT correspondant à 14,40 % (PPC inclus) du coût estimatif des travaux, soit 2 366 645,- €.

Mme Gabrielle DONNARD, Conseillère Municipale, indique que l'objectif est de ne pas dépasser le montant estimatif. M. KOCH intervient en précisant qu'il y a des taux de tolérance, qui sont cadrés et qu'il faudra surtout éviter de rajouter des mètres carrés en plus au bâtiment.

Le budget total comprend : les travaux de sondage de sol, l'arpentage, les travaux de construction, le mobilier, les honoraires et les liaisons douces...

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été nommé, suite à une consultation pour un montant de 45 000,- € HT.

M. KOCH indique que c'est un contrat supplémentaire et que sa mission est de suivre le projet et la facturation des travaux et toutes les démarches administratives. Au-delà de cela, l'AMO peut aussi contribuer à la recherche de financement par le biais de recherche de subventions. Le Maire estime qu'avec un tel projet la Commune n'a pas le droit de prendre un risque et que l'AMO est une nécessité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ATTRIBUE à AJEANCE de 67600 SELESTAT le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de construction d'une nouvelle école élémentaire

FIXE les honoraires de la manière suivante :

Tranche ferme comprenant

- les travaux de construction neuve

- les équipements mobiliers spécifiques (équipements indissociables du bâtiment, équipements, mobiliers spécifiques)
- Les aménagements extérieurs (parvis, parking, cour, abords, espaces verts, clôture, jeux d'enfants...)

Pour un coût prévisionnel des travaux de 2.366.645 € HT,

le montant des honoraires : base + EXE (13,10 %), s'élève à 310.030,50 € HT.

Avec la mission complémentaire (1,30 %), soit au total 14,40 %, le total des honoraires est de 340.796,88 € HT ;

Tranche conditionnelle 1 comprenant

- l'aménagement du giratoire

pour un coût prévisionnel des travaux de 70.000 € HT,

- le montant des honoraires : base + EXE (13,10 %), s'élève à 9.170,- € HT.

Avec la mission complémentaire (1,30 %), soit au total 14,40 %, le total des honoraires est de 10.080,- € HT ;

DECIDE d'attribuer le marché – tranche ferme- à AJEANCE pour un montant de 340.796,88 € HT correspondant à 14,40 % du coût estimatif des travaux ;

DECIDE de ne pas attribuer pour le moment la tranche conditionnelle 1 ;

AUTORISE le Maire à signer ledit marché ainsi que toute pièce afférente.

ADOPTE A LA MAJORITE

avec un vote contre : M. Claude BRUNSCHWILLER, Conseiller Municipal, au motif de « bidouillage des chiffres ».

35.3 ESPACE SCOLAIRE

B. Constitution du Comité de Pilotage et de Suivi du projet

Rapporteur : M. Olivier SOHLER, Maire

Afin de poursuivre la concrétisation de ce projet, il est proposé au Conseil Municipal de constituer un Comité de Pilotage composé outre le Maire, de 4 élus issus du Conseil.

Il est proposé de nommer :

- Mme Gwenaëlle RUHLMANN
- M. Philippe SCHEIBLING
- Mme Alexandra FRECH
- M. Guy ENGEL

Le rôle du Comité de Pilotage est de permettre de réfléchir ensemble avec l'architecte à tous les détails du projet, de faire des mises au point et d'être vigilant à tout avant la phase APS (Avant-Projet Sommaire), comme par exemple le mobilier, les projecteurs...

A la question de M. Dominique WAEGELL de savoir si le directeur d'école sera associé au projet pour la réflexion, le Maire confirme que cela est prévu.

Mme Estelle SCHUHLER estime que le Directeur de l'Ecole pourrait être intégré dans le Comité de Pilotage par voie automatique. Le projet sera validé par le Conseil Municipal au moment de la phase APD. Actuellement, le projet est en phase des esquisses. Le Maire indique toutefois que le Directeur sera d'emblée invité à l'ensemble des réunions du Comité de Pilotage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CONSTITUE le Comité de Pilotage composé outre du Maire, de 4 élus issus du Conseil Municipal ;

DECIDE DE NOMMER Mme Gwenaëlle RUHLMANN
M. Philippe SCHEIBLING
Mme Alexandra FRECH
M. Guy ENGEL

Assisteront également :

L'AMO (l'Assistant de Maîtrise d'Ouvrage)
M. Sébastien KOCH du CAUE, jusqu'à la phase APD
Le Directeur de l'école élémentaire

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire remercie M. KOCH pour son intervention, son travail effectué en préparation des réunions du Jury ainsi que pour ses interventions aux différentes réunions. M. KOCH quitte la séance à 20h50.

35.6 SMICTOM D'ALSACE CENTRALE *Rapport d'activités 2016*

Rapporteur : M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal

La Loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement prévoit l'élaboration d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce service est confié au SMICTOM d'Alsace Centrale auquel la Communauté de Communes de Sélestat adhère.

Le rapport annuel préparé par le SMICTOM et présenté par Monsieur Dominique WAEGELL, Vice-Président, fournit des informations relatives au service d'élimination des déchets :

- informations générales sur le SMICTOM d'Alsace Centrale,
- indicateurs techniques sur la collecte et le traitement,
- indicateurs financiers sur les coûts et les recettes du service,
- les projets, ...

Sortie de M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué, et de M. Gérard DILLENSEGER, Conseiller Municipal

M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal et par ailleurs Vice-Président du SMICTOM, présente le rapport d'activité de 2016 et communique des informations concernant l'exercice 2017.

Le dossier important qui sera traité par le SMICTOM cette année, appelé « SMICTOM 2020 », permettra de s'adapter aux nouvelles réglementations et de se moderniser.

Les évolutions auront pour conséquence une baisse des déchets résiduels, des modifications du tri, des collectes de biodéchets et la fermeture du Centre d'Enfouissement de Châtenois.

Le SMICTOM s'engage également dans le programme « Zéro déchet, zéro gaspillage ». De 2010 à 2016 a été constatée une baisse de 7,6 % des déchets par habitant.

Entrée de M. Bruno GLOCK, Conseiller Municipal Délégué

En 2016, le SMICTOM a mis en place un plan Odeurs au CSDND « Centre de Stockage des Déchets non Dangereux » de Châtenois. M. Dominique WAEGELL indique que Scherwiller a souffert des odeurs.

Entrée de M. Gérard DILLENSEGER, Conseiller Municipal

Un jury de nez a été mis en place jusqu'à fin août pour une évaluation citoyenne des résultats. A été constaté une baisse des signalements.

Un investissement d'un million d'euros a été réalisé en 2016 pour réduire les odeurs, par la création de puits, la récupération des eaux de pluie. Ce sont des installations classées qui sont surveillées par la DREAL.

M. Dominique WAEGELL fait part au Conseil Municipal du bilan d'activités de 2016 :

- Chaque habitant produit 554 kg de déchets et 9 kg de réemploi :
 - 277 kg sont apportés en déchetterie dont 9 kg de réemploi
 - 42 kg de verre
 - 175 kg d'ordures ménagères
 - 60 kg d'emballage ménagers – papiers - cartons dont 6,6 kg d'erreur de tri (11 %)

M. Dominique WAEGELL rappelle les consignes : en cas de doute, il faut mettre l'article dans le bac gris. Le SMICTOM gère la collecte sélective en porte à porte, ce qui représente 228 kg par habitant et gère les apports volontaires (bornes ou déchetteries).

La répartition par mode de collecte :

- 50 % en déchetteries
- 41 % en collecte « porte à porte »
- 9% de la collecte en apports volontaires.

L'année 2016 a été marquée par :

- L'intégration de la Commune de GRUSSENHEIM
- L'acquisition de 2 nouveaux véhicules de collecte
- Site pilote : contrôle d'accès sur borne d'apport volontaire à Sélestat
- La préparation de la nouvelle organisation de la collecte
- L'installation du suivi informatique de l'éco-conduite sur tous les véhicules et formation de l'ensemble des conducteurs.

Les projets pour 2017 se concentrent sur la nouvelle organisation de la collecte avec :

- L'arrêt du « fini parti » pour améliorer la qualité du travail et réduire les accidents du travail
- La suppression des bennes moins larges avec réorganisation des tournées
- La reprise de la collecte du verre en apport volontaire en régie au 1^{er} août
- La construction d'un carport pour abriter les véhicules de collecte, d'une nouvelle station de lavage.

Les déchetteries :

En 2016 :

- Lancement de la nouvelle déchetterie de Barr inaugurée en août
- Collecte du plâtre en déchetteries

Projets 2017 :

- Test de facturation électronique pour les professionnels en déchetterie
- Modification des horaires d'accès de la déchetterie

Le traitement :

- 72 % de valorisation recyclage, compostage ou incinération en 2016
- 88 % des tonnages des bacs jaunes entrant au Centre de Tri ont été valorisés

Les projets 2017 :

- Recherche de tonnage de collecte sélective supplémentaire
- Développement des moyens de collecte et consignes de tri.

L'unité de compostage a traité en 2016 : 29 910 tonnes.

Le stockage par enfouissement au CSDND a été de 19 507 tonnes. La limite autorisée de 20 000 tonnes a donc été respectée.

Les modes de répartition de traitement des déchets sont :

- 21 % compostage
- 28 % enfouissement
- 46 % recyclage
- 5 % incinération

Reste la question de l'amiante qui est un évènement ponctuel.

Le budget :

Le tarif de la redevance incitative des ordures ménagères est inchangé depuis 2015.

La répartition d'une redevance de 100 € se compose de la manière suivante :

- 20 € charges générales
- 14 € déchetterie
- 37 € traitement
- 29 € collecte.

Temps forts de 2016 :

La partie communication est très importante.

M. Dominique WAEGELL indique que le rapport complet est consultable sur le site du SMICTOM d'Alsace Centrale.

Il informe les membres du Conseil Municipal que M. Jean-Luc PATRIS, Directeur Général des Services du SMICTOM est parti en congé pour une durée de 6 mois avant de partir à la retraite.

C'est M. Nicolas PIERAUT, actuel Directeur Général Adjoint, qui prendra la succession.

Le Maire rappelle également que le SMICTOM paye les taxes foncières depuis deux ans, et à titre rétroactifs depuis les cinq dernières années.

Le Maire remercie M. Dominique WAEGELL pour son intervention agrémenté avec la présentation d'un powerpoint.

35.7 DELEGATIONS D'ATTRIBUTION AU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2014.

(4)

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000,-€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Décision municipale en date du 24 juillet 2017 relative à la remise en état de la maçonnerie de la porte du fossé du château du Ramstein. Le marché est confié à l'atelier Thomas VETTER - 67330 NEUWILLER-LES-SAVERNE pour un montant de 8 865,- € HT.

Décision municipale en date du 26 juillet 2017 relative au lancement d'une consultation pour la fourniture et l'installation d'un photocopieur couleur assorti d'un contrat de maintenance d'une durée de 5 ans pour la Mairie.

Décision municipale en date du 27 juillet 2017 relative aux travaux de construction d'un terrain multijeux. Le marché est confié à l'entreprise CASAL SPORT - 67120 ALTORF pour un montant de 48 880,35 € HT.

Décision municipale en date du 1er août 2017 relative au lancement d'une consultation pour le renouvellement des abonnements de téléphonie fixe, mobile et internet.

Décision municipale en date du 09 août 2017 relative à une consultation pour une mission d'étude de diagnostic pour la consolidation de la Tour Logis du Château du Ramstein. Le marché est confié au Cabinet d'Architecture & Patrimoine Fabien MICHEL pour un montant de 5 000,- € HT.

Décision municipale en date du 13 août 2017 relative à une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de construction d'une école élémentaire. Le marché est confié au cabinet ACE BTP INGENEERY - 52800 NOGENT ceci pour un montant de 45 000,- € HT.

Décision municipale en date du 17 août 2017 relative à une consultation concernant l'aménagement des chemins Schlossberg et Koernelweg. Le marché est confié à l'entreprise VOGEL TP pour un montant de 14 999,31 € TTC.

(5)

De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour lesquelles une tarification a été arrêtée par délibération du Conseil

Décision municipale en date du 18 juillet 2017 relative à la location de la salle polyvalente aux dates suivantes :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
18/08/2017	Association des coopérateurs-viticulteurs	Assemblée Générale des vendanges	gratuit
26/08/2017	M. David SITTLER et Mme Audrey DI PRIMA	Mariage	310 €

Décision municipale en date du 18 juillet 2017 relative à la location de la Maison des Associations aux dates suivantes :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
Du 17/08 au 18/08/2017	Association des scouts et guides de France	campement	A titre gratuit

Décision municipale en date du 20 juillet 2017 relative à la location de la Maison des Associations aux dates suivantes :

	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
28-29 septembre 2017	Cabinet REFERENCE	Formations assistants maternels	60 €/jour
12-13 octobre 2017			
16-17-23 et 24 novembre 2017			
11-12-18 et 19 janvier 2018			
1-22 février 2018			
22-23 mars 2018			
9-10 avril 2018			

Décision municipale en date du 26 juillet 2017 relative à la location de la salle polyvalente aux dates suivantes :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
03/09/2017	Syndicat viticole	Sentier gourmand	gratuit
10/09/2017	Alsace Holdem Poker	Tournoi	gratuit
30/09/2017 01/10/2017	La Ronde de l'Alumnat	Bourse aux vêtements / vide dressing	gratuit

Décision municipale en date du 4 août 2017 relative à la location de la Maison des Associations aux dates suivantes :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
17/09/2017	Mme Marielle SCHAMM	anniversaire	60 €

Décision municipale en date du 8 août 2017 relative à la location de la salle des jeux à l'école maternelle aux dates suivantes :

Date	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
Du 04/09/2017 au 06/07/2018	La Confédération Syndicale des Familles	Séances de taï-chi	gratuit

Décision municipale en date du 8 août 2017 relative à la location de l'Espace Sportif Couvert du 21 août 2017 au 09 juillet 2018 :

Club/Association	Locaux / jour	Prix de la location
MJC section danse de salle	Petite salle + 2 vestiaires : les jeudis de 20h00 à 21h00	payant
MJC section Hip hop	Petite salle + 1 vestiaire les mercredis de 13h30 à 15h00	payant
MJC section judo	Petite salle + 2 vestiaires les mardis de 17h30 à 21h30 les mercredis de 16h30 à 21h30 les vendredis de 17h30 à 21h30	payant
MJC section tennis	Grande salle + 3 vestiaires dont 1 arbitre les lundis (semaines paires) de 18h30 à 20h00 les mardis de 19h30 à 22h00 les mercredis de 18h00 à 20h30	payant

	les samedis de 08h00 à 13h30	
MJC section tennis de table	Grande salle + 3 vestiaires dont 1 arbitre les vendredis de 19h00 à 22h00 (de 19h00 à 24h00 en cas de match)	payant
USS	5 vestiaires dont 1 arbitre pendant la durée du championnat jeunes et séniors: les samedis de 12h30 à 21h00, La grande salle et 2 vestiaires dont 1 arbitre du 1 ^{er} décembre 2017 au 1 ^{er} mars 2018 les lundis de 18h30 à 20h00 (semaines impaires) les mercredis de 20h00 à 22h30 et les jeudis de 18h30 à 22h00 le dimanche en fonction du championnat	payant
Yoga	petite salle + 2 vestiaires les mercredis de 09h00 à 10h30	payant
Badminton	grande salle + 3 vestiaires dont 1 arbitre les lundis de 20h00 à 24h00 les mercredis de 20h00 à 23h00 (sauf période futsal) les jeudis de 20h00 à 23h00 (sauf période futsal) les vendredis de 20h00 à 23h00	payant
Krav Opérationnel et Professionnel	petite salle + 2 vestiaires les lundis de 19h00 à 21h00	payant
Club Hockey Alsace Centra	Grande salle + 1 vestiaire les mardis de 18h30 à 19h30	payant
Handball de Dambach La Ville	Grande salle + 2 vestiaires dont 1 arbitre : les lundis de 17h30 à 19h00 les jeudis de 18h30 à 20h00 les vendredis de 17h30 à 19h00	payant
Emmaüs	Grande salle + 1 vestiaire les mardis de 17h30 à 18h30	payant

Décision municipale en date du 8 août 2017 relative à la location de l'Ancienne Ecole de Kientzville du 04 septembre 2017 au 31 août 2018 :

	Demande de location faite par :	Objet de la location	Prix de la location
Les lundis	Association « Sport loisirs et convivialité »	Séances vélo (3h)	à titre gratuit
Les mardis		Activité sportive (1h)	
Les mercredis		Sophrologie (1h)	
Les jeudis		Séances vélo (2h)	
Les vendredis		Activité sportive (1h)	

(6)

De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

Décision municipale en date du 16 août 2017 relative à la présence d'aéroles au plafond du local vidoir à l'EHPAD. Il est décidé d'accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 1.074,- € versée par l'assurance AXA FRANCE IARD correspondant aux réparations des causes du dommage et des réparations des conséquences du dommage, avec déduction de 500 € qui ont déjà été versés lors du dossier infiltration eau à l'EHPAD en 2014.

Décision municipale en date du 16 août 2017 relative à la porte extérieure de l'Équipement Sportif Couvert. Il est décidé d'accepter l'indemnité de sinistre d'un montant de 2 825,20 € versée par l'assurance GROUPAMA déduction faite de la vétusté.

(15)

D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3, ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisations futures sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la Commune

Le Maire informe le Conseil que dix déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées par, SCP Claude NUSS et Benjamin MOREAU (17, 21), Maître Chantal REISACHER-DECKERT (14, 16, 18 et 22), Maître Bettina FRERING (15), Maître Aurélie HERTH (19), Maître Claude

RINGEISEN (20), Maître Bettina FRERING (23) et que la commune renonce à user du droit de préemption sur les biens suivants :

Numéro d'ordre	Situation du bien	Références cadastrales	Contenance	Nature	Zonage du P.L.U.	Observations particulières
14	10-12 rue de l'Alumnat	Section 10 n°40, 41 et 42	218 m ² , 414 m ² et 153 m ²	Bâti	UA	
15	29 rue du Taennelkreuz	Section 26 n°561/166 et 567/167	392 m ² 158 m ²	Bâti	UB	
16	rue de l'Alumnat	Section 10 n°78/29	278 m ²	Non bâti	UBj	
17	Raingasse	Section 26 n°507/162	705 m ²	Non bâti	UCa	
18	27 rue de l'Ortenbourg	Section 26 n°507/162	475 m ²	Bâti	UA	
19	Rue du Ramstein	Section 26 n°589/162 et 590/162	238 m ² 11 m ²	Non bâti	UCa	
20	5 rue Saint Wolfgang	Section 3 n°76	258 m ²	Bâti	UA	
21	29 rue des Rossignols - Kientzville	Section 30 n°154	1123 m ²	Bâti	UBk	
22	47 rue des Rossignols - Kientzville	Section 31 n°218/06 et 220/06	2246 m ² 468 m ²	Bâti	UBk	
23	Raingasse	Section 26 n°430/138 et 351/139	293 m ² 247 m ²	Non bâti	UB	

A la question de Mme Viviane RICHARDOT, Adjointe au Maire, le Maire indique que les travaux concernant la porte du Ramstein, le marché a été attribué mais l'ordre de service n'a pas encore été délivré, en raison de l'attente de la décision notifiant la subvention.

Voirie rurale

Le Maire précise que les travaux prévus au Schlossberg seront reportés et effectués en 2018.

35.8 COMMUNICATIONS

M. Olivier SOHLER, Maire :

- Les plans du presbytère – garages et sanitaires ont été envoyés par mail par le Maire à l'ensemble des élus suite à la demande.

Le projet a eu un avis favorable de l'ABF sans réserve aucune. Le permis de construire a été signé l'avant-veille de l'envoi du mail. Les travaux effectués par le Conseil de Fabrique devraient débiter avant la fin de l'année.

- Réfection chapelle Sainte Odile :

Le clocheton est en cours de rénovation, c'est un travail d'orfèvre. Les travaux devraient être terminés avant la fin de l'année et permettront de démarrer les travaux de voirie ensuite.

- Effectifs de la rentrée :

Le Maire indique le nombre d'enfants scolarisés à l'école primaire et à l'école maternelle :

- 184 élèves à l'école primaire
- 88 élèves à l'école maternelle

- Sentier gourmand :

Le Maire félicite le Syndicat Viticole pour l'organisation du sentier gourmand. 2 800 visiteurs étaient dans notre Commune, doublant ainsi quasiment la population de Scherwiller ce jour. Certaines personnes sont venues de très loin (Etats-Unis).

M. Bernard MARTIN, Adjoint :

- La niveleuse est passée sur tous les chemins, en moins d'heures que l'année dernière.
- Des travaux de pose d'enrobés ont été effectués sur le chemin du Kernelweg durant les vendanges. Sur le chemin du Schlossberg, les travaux seront réalisés ultérieurement, des travaux au niveau de la ligne de gaz étant prévus prochainement.
- Le broyage a été fait également.
- Il relève le soutien sans faille de la Commune, aussi bien du service technique qu'administratif, pour l'organisation du sentier gourmand.

Mme Régine DIETRICH, Adjointe :

- Dimanche 29 octobre de 9h à 14h aura lieu le marché d'automne, dénommé « Fleurs et Saveurs d'Automne ». Des horticulteurs seront présents et proposeront des fleurissements d'hiver – Participeront également des bucherons. Il y aura des stands de décoration, des ateliers champignons.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que le 11 novembre prochain aura lieu une manifestation particulière à l'occasion de l'Armistice : La Commune accueillera deux vétérans américains avec leurs familles. Les détails de la manifestation seront donnés ultérieurement. Mme Gabrielle DONNARD, Conseillère Municipale, précise que les deux vétérans tiennent à être présents ce jour-là. Au total, une quinzaine de personnes arriveront. Les frais de voyage et d'hébergement seront à leur charge. Une stèle sera dévoilée.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire :

- Indique que l'entreprise titulaire du lot « Espaces Verts » pour les travaux « Route des Romains » interviendra prochainement pour la mise en place d'un nouveau semis ainsi que pour la plantation des bulbes, comme cela avait été précisé lors de la séance du 25 juillet 2017.

Mme Viviane RICHARDOT, Adjointe au Maire :

- Informe les membres du Conseil Municipal que les journées du Patrimoine auront lieu les 16 et 17 septembre prochain et qu'elle a transmis le lien informatique afin que les Conseillers puissent en prendre connaissance.

Lors de ces journées, les sites suivants seront ouverts et pourront être visités :

- Le château du Ramstein
- Le château de l'Ortenbourg
- L'ancienne chapelle de l'Alumnat
- L'ancienne épicerie de M. André KLEIN
- Le circuit découverte de Scherwiller par M. Albert MARCOT

M. Serge MATHIS, Conseiller Municipal Délégué :

- Un Dorf-brief est prévu en septembre. La limite de réception des articles est fixée au 11/09/17 délai de rigueur.

M. Yves SCHNELL, Conseiller Municipal Délégué :

- Indique que la saison sportive vient de démarrer.

M. Gérald DILLESEGER, Conseiller :

- Fait part aux membres du Conseil Municipal d'un dossier qui lui tient à cœur. Il s'agit du stationnement des particuliers dans les rues du village pouvant entraîner des incivilités. Son souhait personnel est de faire un audit du stationnement, rue de l'Ortenbourg notamment et d'étudier les sens de circulation afin de prévoir des sens uniques dans certaines rues y compris dans les lotissements.

Mme Alexandra FRECH, Conseillère Municipale, précise que des habitants laissent leur véhicule à l'extérieur de leur propriété de peur que la place leur soit prise. Le Maire précise qu'il fera intervenir la police municipale.

Gabrielle DONNARD, Conseillère Municipale, demande à avoir une vision globale du plan de circulation.

Le Maire indique que la situation va évoluer lorsque l'école sera transférée, la cour pouvant être transformée en parking. Mme Viviane RICHARDOT, Adjointe, signale que les gens stationnement déjà le matin devant l'épicerie.

Pour M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint, un plan de circulation ne règlera pas les problèmes.

A la demande de M. Gérald DILLESEGER, il est précisé qu'il n'y a pas de modifications quant au dépôt des marcs de raisins. A voir avec le Syndicat Viticole...

35.9 VŒUX - DIVERS

./.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Dominique WAEGELL
Secrétaire

Olivier SOHLER
Maire

